

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **68 (1997)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

**Télécommunications :
un nouvel environnement** 2

**Marché des télécommunica-
tions : libéralisation
ou renaissance ?** 3

**Le télétravail : pourquoi,
pour qui** 7

**Transports publics : des
solutions intéressantes
en Thurgovie** 10

**A la recherche de l'efficacité
et de la performance,
une nouvelle profession :
le «coaching»** 11

**Maltraitance envers les
enfants : colloque et
conférence publique** 15

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : André Marchand,
Delémont, Jean-Claude Crevoisier,
Moutier

Secrétaire général et rédacteur res-
ponsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction
des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57,
2740 Moutier 1
tél. 032 493 41 51, fax 032 493 41 39
E-Mail : adij@bluewin.ch

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
68^e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 50.-
Prix de ce numéro : Fr. 14.-



par
Jean-Paul
Bovée,
secrétaire
général de
l'ADIJ

Télécommunications : un nouvel environnement

Dès le 1^{er} janvier prochain, l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi libéralisera le marché des télécommunications.

On trouvera dans le présent numéro un premier dossier élaboré par Alain Sermet, directeur de l'agence Télécom PTT Genève, qui livre des informations particulièrement intéressantes sur la position de son entreprise face au changement radical d'environnement qui s'annonce.

Quelles sont les répercussions auxquelles on peut s'attendre dans nos régions ? Une soirée d'information organisée récemment par la Commission informatique de l'ADIJ a permis de s'en faire une idée.

Peter Fischer, vice-directeur de l'OFCOM (Office fédéral des communications), a souligné que le maintien du service universel était l'un des objectifs de la nouvelle loi. Cela signifie que tout abonné, aussi éloigné soit-il des centres urbains, disposera d'un service comprenant au minimum le téléphone, l'envoi de données (fax) et l'accès aux réseaux (Internet). Ce minimum prévu dans la loi pourra également être adapté aux nouvelles technologies.

Ce service universel minimum sera assuré pendant cinq ans. Et après ? Les choses sont moins claires ; il est probable que ce sont les lois du marché qui régleront la question. Il n'y a pas à priori à se faire trop de souci : l'investissement ou le coût d'entretien d'une ligne destinée à une ferme isolée des montagnes jurassiennes est bien plus bas que ceux d'une ligne établie en plein centre de Zurich. Il y a donc fort à parier que des opérateurs privés s'intéresseront à ce créneau, ainsi qu'aux PME de nos

régions. Peter Fischer a également rappelé à ce sujet que le Conseil fédéral s'est réservé le droit de faire respecter des prix plafonds pour les services, qui ne devraient donc pas dépasser certaines limites.

La libéralisation du marché des «télécoms» implique en théorie que tout opérateur à même d'offrir des prestations en ce domaine pourra le faire, moyennant l'obtention d'une concession.

Daniel Défago, directeur MP de Télécom PTT à Genève, a relevé que le chiffre d'affaire annuel du marché suisse dépasse les 10 milliards de francs, d'où l'intérêt manifesté par des opérateurs privés. L'un de ceux-ci, DIAX, dont un administrateur, Maurice Jacot, était présent lors du débat, comprend deux partenaires principaux : SBC (South Bell Com., société américaine expérimentée dans les domaines concernés) et six sociétés suisses distributrices d'électricité (dont les FMB), qui disposent déjà de réseaux de base touchant pratiquement tous les foyers. Un autre groupe, Newtelco, travaillera avec le réseau CFF.

En résumé, on peut attendre de la libéralisation du marché des télécommunications :

- une amélioration de la qualité des services existants ;
- le développement et la mise à disposition de nouvelles prestations ;
- une baisse des prix des terminaux (qui est déjà amorcée) ;
- une diminution des tarifs des communications, encore difficile à évaluer, mais qui pourrait atteindre un ordre de grandeur de 30 %.

Toutefois, dans les régions de l'Arc jurassien, il est extrêmement important de faire preuve de la plus grande vigilance : la plupart des décisions prises ou à prendre sont de nature politique (contenu du service universel, tarifs plafonds, par exemple). C'est dire que des changements peuvent survenir à tout moment et, par conséquent, il faut rester prêts à se battre. ■